

Séance du 04 juin 2009

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 mai 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; M. Lozano, Mme Castel, M. Pommiez, Mme Chevrel, M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin, MM. Arandia, Saussie, Causse, Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à Mme Durruty ; Mme Dumas à M. le Maire, M. Labayle à M. Etchegaray, Mme Boé à M. Escapil-Inchauspé, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Thicoïpé à M. Etcheto, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : REGIE DES EAUX - Réservoir sur tour du Prissé - Avenant n° 1 au marché de conception-réalisation.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La construction du réservoir d'eau potable sur tour du Prissé a été attribuée au groupement DLE SPECIALITES (mandataire) / Thierry Van De Wyngaert par un marché de conception-réalisation n° 07/137. Le montant initial du marché est fixé à 2 625 783 €H.T. aux conditions économiques de mars 2007 et le délai contractuel s'achève le 16 Août 2009, non compris les arrêts pour cause d'intempéries. Les travaux sont rémunérés par un montant forfaitaire.

Quelques adaptations mineures de l'ouvrage ont été envisagées en cours de travaux et les délais d'exécution doivent être adaptés pour prendre en compte les contraintes d'exécution de l'étanchéité intérieure des cuves. Ainsi, il est nécessaire de conclure un avenant au marché, dont le projet est joint en annexe.

Ce document prévoit les modifications ci-après au marché de base :

- Montant initial du marché :

Le montant initial du marché est abaissé à la somme de 2 596 830 € HT soit une moins value globale de 28 953 € HT correspondant à la compensation entre :

- Un ensemble de prestations incorporées au marché de base pour un montant de 53 589 € HT, qui seront supprimées ;
- Un ensemble de travaux supplémentaires qui seront ajoutés au marché pour un montant de 24 636 € HT.

Le détail estimatif annexé au projet d'avenant explicite ces adaptations qui concernent essentiellement les canalisations et appareillages équipant l'ouvrage.

- Délai d'exécution :

Le délai contractuel du marché est allongé de 35 jours de calendrier. En effet, lors de la mise au point du marché initial, des travaux d'étanchéité intérieure des cuves qui étaient évalués en option ont été incorporés au prix forfaitaire de l'ouvrage mais les délais de l'offre de base n'ont pas été modifiés. Ces travaux nécessiteraient un complément de délais de 70 jours mais l'entreprise accepte de compenser la moitié de cette durée par une optimisation de son programme de travail.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché n° 07/137.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.